



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 15/09/2025

Numéro de référence : 248

Formulaire de contact sur Curia

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Cour de justice de l'Union européenne	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Formulaire de contact sur le site Curia Adresse électronique utilisée pour répondre à une question	
<i>Service traitant :</i>	Webmaster et support technique du site Curia Les services pouvant être contactés à l'aide du formulaire de contact :	

Accessible au public

	Direction du protocole et des visites Direction de l'interprétation Direction de la bibliothèque Unité Presse et Information Unité Publications et médias électroniques Délégué à la protection des données
<i>Sous-traitant :</i>	-

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	<p>Dans le cadre de sa politique de communication et de transparence, la Cour de justice de l'Union européenne a mis en place un formulaire de contact permettant à toute personne intéressée d'interroger l'institution ou de solliciter des informations relevant d'un domaine donné et, à cet effet, d'être mise en relation avec le service idoine.</p> <p>Le traitement est fondé sur l'article 11, paragraphe 1, TUE, ainsi que sur l'article 15, paragraphe 1, TFUE.</p>
2) <i>Description du traitement</i>	<p>Toute personne intéressée souhaitant obtenir des informations de la part de l'institution remplit le formulaire de contact, où elle est invitée à indiquer son nom et ses coordonnées, le domaine concerné et le sujet de sa question et à préciser ces éléments dans le champ « message » prévu à cet effet.</p>

Accessible au public

La question est envoyée au service ou à l'entité le mieux à même d'y répondre, qui est déterminé en fonction de l'objet sélectionné dans la liste déroulante « Ma question concerne ». Le cas échéant, la question est transmise en interne à un autre service lorsque ce service est mieux placé pour y répondre ou doit donner son avis sur la réponse.

La réponse est envoyée par courrier électronique à l'adresse renseignée à cet effet par le demandeur.

Le service ou l'entité qui apporte la réponse veille au respect des exigences en matière de protection des données à caractère personnel.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
<p>Toute personne physique ayant rempli le formulaire</p> <p>Toute personne dont les données à caractère personnel sont reprises dans le message</p>	Nom et adresse électronique du demandeur	<p>Les messages sont conservés pendant une période de maximum 5 ans à compter de la communication de la réponse à l'intéressé.</p> <p>En cas de recours judiciaire ou de plainte auprès du Médiateur européen, les données à caractère personnel seront conservées au-delà de cette durée, jusqu'à la signification ou notification à la Cour de la décision juridictionnelle définitive statuant sur le recours ou de la décision du Médiateur</p>
	Le cas échéant, toute donnée personnelle apparaissant dans le message.	

		sur la plainte.
--	--	-----------------

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Service(s) impliqué(s) dans la préparation de la réponse Le webmaster et services techniques pour résoudre d'éventuelles dysfonctionnements
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	-
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	-
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Les données sont stockées dans une boîte fonctionnelle, un serveur ou tout autre emplacement auquel l'accès est limité aux personnes ayant besoin d'en connaître.
6) <i>Notice d'information</i>	Une notice d'information est disponible sur la page « Contacts » du site Curia.
7) <i>Limitations des droits</i>	-